



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six Janvier

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

**Étaient Présents :** Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Christine SEDE, Nelly GICQUEL, Djiey Di KAMARA.

**Absent représenté :** Virginie SARTEUR donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Nélie LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS

**Secrétaire de séance :** Amadou SENE

**Demande modificative de subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté  
d'Agglomération Roissy Pays de France**

Faisant écho à la délibération n°96-2020, relative à la demande de subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, cette-dernière nous a avisé qu'il était nécessaire d'ajouter les dépenses 2018 et 2019, afférentes à la construction de la Maison Médicale, en sus de celles de 2020, afin que la présente demande de subvention soit conforme.

La commune de Survilliers a donc sollicité la CARPF pour l'attribution d'un fonds de concours de 153 110 €, pour financer une partie de la construction de la Maison Médicale, de l'aire de jeux du parc de la Mairie, de la rénovation des menuiseries de l'Hôtel de Ville et de la nouvelle aire extérieur de sport fitness. **Ci-après le tableau modifié, prenant en compte la demande de la Communauté d'Agglomération :**

Investissements	Dépenses afférentes	Subventions afférentes accordées	Reste à charge après subvention	Fonds de concours de la CARPF accordés	Sollicitations du fonds de concours à hauteur de	Reste à charge pour la Commune de Survilliers
Maison Médicale	1 537 017,52 € (2018 - 2019 - 2020)	500 000 € (Région IDF et Département VO)	1 037 017,52 €	379 665 €* (2019)	<b>90 877,75 €</b>  Total fonds de concours sollicités 2019 et 2020 = 470 542,75	<b>566 474,77 €</b> (54,6% de 1 037 017,52 €)
Aire de jeux du parc de la mairie	82 267,81 € (2020)	0 €	82 267,81 €	0 €	<b>41 133,90 €</b>	<b>41 133,91 €</b> (50%)
Rénovation menuiseries	38 589,00 € (2020)	0 €	38 589,00 €	0 €	<b>19 294,50 €</b>	<b>19 294,50 €</b> (50%)
Aire extérieure de sport fitness	15 773,00 € (2020)	0 €	15 773,00 €	0 €	<b>1 803,85 €</b>	<b>13 969,15 €</b> (88,6 %)
<b>TOTAL SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS</b>					<b>153 110 €</b>	

\* 150 000€ pour l'acquisition du terrain et 229 665€ pour la construction de la maison médicale.

---

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, incluant la commune de Survilliers comme l'une de ses communes membres ;

**VU** la délibération de la CARPF, n°18-079 du 28 juin 2018, relatif au pacte financier et fiscal de solidarité, et notamment l'enveloppe de 153 110 € attribuée à la Ville de Survilliers pour l'année 2020 ;

**VU** la délibération n°96-2020, relative à la demande de subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Survilliers sollicite la CARPF pour l'attribution d'un fonds de concours de 153 110 €, pour financer les investissements mentionnés dans cette présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de présenter les dépenses d'investissement 2018 et 2019, afférentes à la construction de la Maison Médicale, en sus de celles de 2020, afin que la présente demande de subvention soit conforme,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le nouveau tableau de répartition des dépenses et recettes d'investissement susvisé, modifiant celui présenté dans la délibération n°96-2020, relative à la Demande de Subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;
- **DIT** que cette délibération sera transmise à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**